

**COMMUNE DE
TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE**
Anciennes communes
de St Hilaire le Lierru et de Tuffé

Tél. : 02.43.93.47.21
Fax : 02.43.71.43.27
tuffe.mairie@wanadoo.fr



Nombre de conseillers :

En exercice : 26
Présents : 23
Procurations : 1
Votants : 24

L'an deux mil vingt, le 10 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Cantine en séance ordinaire sous la présidence du Maire, André Pierre GUITTET.

Étaient présents : Mr GUITTET André Pierre, Mr LE SAIGE de la VILLESBRUNNE Yvan, Mme PATEAULT Evelyne, Mr Pierre LIGOT, Mme Marie-Claude ROUILLON, Mr LANDAIS Patrick, Mme NEON Marie-Thérèse, Mme YVON Nelly, Mme LEROUX Colette, Mme LEDRU Marie-Line, Mme BILLON Véronique, Mr MENANT Francis, Mr TERRIER Xavier, Mme TETILLON Eliane, Mme OGER Florence, Mr PAPILLON Thierry, Mme HENRY Céline, Mr LEMAY Claude, Mr GATINAULT Thierry, Mme BLOT Nathalie, Mr CHARTIER Thierry, Mr CHARTIN Jean-Marie, et Mr LEPLAT Daniel.

Étaient absents excusés :

Mr BOURNEUF Régis donne procuration à Mme TETILLON Eliane
Mme DROUET Claudine et Mr LEMERCIER Joël.

Date de convocation, d'affichage et de publication : 30 décembre 2019

Date d'affichage des décisions : 22 janvier 2020

Secrétaire de séance : Céline HENRY puis Thierry PAPILLON (après le départ à 21 h 20 de Mme HENRY)

Le compte rendu du conseil municipal du 06 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

1. Projets – Travaux

➤ **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Dans le cadre des travaux d'Extension de l'accueil et du hall d'exposition pour l'Abbaye, la Commune peut bénéficier d'une subvention DETR à 50 % au titre du point 2 – Immobilier public

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Extension bâtiment	230 000	DETR	151 550
Végétation et Surface Minéral	73 100	Commune	151 550
TOTAL	303 100	TOTAL	303 100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2020
- valide le plan de financement prévisionnel
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du Chalet du Lac, la Commune peut bénéficier d'une subvention DETR à 50 % au titre de la rénovation énergétique

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Rénovation énergétique	127 000	DETR	100 000
Travaux Toiture	53 000	Commune	100 000
TOTAL	200 000	TOTAL	200 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2020
- valide le plan de financement prévisionnel
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

➤ **Maison Médicale**

Pour information, les réunions de chantiers auront lieu tous les mardis à 11 h 00. La prochaine réunion a lieu le mardi 14 janvier à 11 h 00 en mairie.

2. Finances

➤ Tarifs des Salles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, adopte les tarifs des Salles de Tuffé comme suit :

Tarifs applicables au 1er janvier 2020				
Indice des prix	nov-18	nov-19	TVA	20%
	103,45	104,52		
Inflation	1,034316095		1,034	
MILO CLUB			2020	
			HT	TTC
Utilisateurs non assujettis à la T.V.A. et domiciliés à Tuffé Val de la Chéronne, par jour,			68,61	82,33
SALLE POLYVALENTE			2020	
			H.T.	TTC
Vaisselle	Location	Couvert complet 10 pièces	0,68	0,82
		verre	0,14	0,16
	Remplacement	Assiette creuse ou plate	9,80	11,76
		Assiette à dessert	7,53	9,03
		Soucoupe et tasse à café	7,36	8,83
		fourchette	1,63	1,96
		cuillère	1,85	2,22
		couteau	2,04	2,44
		Cuillère à café	2,22	2,67
		Verre cassé	2,40	2,88
Sonorisation	Location	Par jour	22,53	27,04
Utilisateurs non domiciliés à Tuffé			H.T.	TTC
Tout l'ensemble Vin d'honneur / Banquet / Mariage / Conférence / bal / buffet / Arbre de Noël / Spectacle / Concert / Concours de cartes / Buffet campagnard		HIVER	491,71	590,05
		ETE	439,03	526,83
Utilisateurs domiciliés à Tuffé			H.T.	TTC
Tout l'ensemble		HIVER	189,91	227,90
		ETE	152,15	182,58
CAUTIONS			H.T.	TTC
Caution			285,66	342,80
Caution pour le ménage			200,00	

Départ de Mme HENRY Céline à 21 h 20.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, adopte les tarifs des Salles de St Hilaire le Lierru comme suit :

SALLE DES FÊTES DE ST HILAIRE LE LIERRU	
Tarifs applicables au 1er janvier 2020	
PARTICULIERS	
COMMUNE :	
location 24 h avec repas	100 €
location 48 h avec repas	160 €
location pour vin d'honneur ou réunion	50 €
participation chauffage (chèque encaissé si demandé à la remise des clés)	30 €
HORS COMMUNE : + ASSOCIATIONS HORS CANTON	
location 24 h avec repas	135 €
location 48 h avec repas	220 €
location pour vin d'honneur ou réunion	65 €
participation chauffage (chèque encaissé si demandé à la remise des clés)	30 €

ASSOCIATIONS :

location salle (peu importe la durée)	GRATUIT
participation chauffage	GRATUIT

COMMUNE :

CANTONALES :

location salle	GRATUIT
participation chauffage pour réunion (si demandé à la remise des clés)	15 €
participation chauffage journée ou WE (si demandé à la remise des clés)	30 €

LA VAISSELLE EST COMPRISE DANS LE PRIX

<u>CAUTION POUR LA LOCATION</u>	300 €
<u>CAUTION POUR LE MÉNAGE</u>	100 €

➤ **Réduction d'un titre de location de salle suite à un problème de chauffage**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme DANO a loué le Milo Club les 7 et 8 décembre dernier pour un montant de 99.52 € HT soit 119.43 € TTC et qu'il y a eu un problème de chauffage. La salle n'a pas pu être chauffée du week-end.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide d'accorder une réduction de 50 € TTC sur la location de la salle en dédommagement du problème de chauffage.

➤ **Renouvellement Adhésion Club Partenaire LMTV**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention Club-Partenaires avec LMTV pour un montant de 500 € HT soit 600 € TTC.

L'adhésion au Club offre de nombreux avantages qui sont :

- La diffusion de 12 semaines d'annonces infographiques dans l'année pour la commune et/ou ses associations
- Un partenariat promotionnel sur une manifestation locale chaque année avec, notamment, la diffusion de spots pendant 10 jours dans les programmes et une présentation dans une des émissions de la grille
- La venue de « l'infiltré du Dimanche » au minimum une fois dans l'année
- Une remise de 7.5 % sur les campagnes publicitaires et de 30 % sur les copies DVD, ou autres produits proposés par la chaîne
- La parution de la couverture du magazine de la collectivité dans la rubrique infographique « A la Une »
- La participation à des émissions
- La réception de la newsletter hebdomadaire
- Une marque de soutien à LMTV Sarthe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement de l'adhésion au Club Partenaires LMTV.

3. Communauté de Communes et Syndicats

➤ **Nouveau périmètre du syndicat d'alimentation en eau potable de la Région de Dollon issu de la fusion du SAEP de la Région de Dollon et du SIAEP de la Région de Conflans sur Anille**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de fusion du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la région de DOLLON et du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de CONFLANS Sur Anille pour la compétence unique de l'Eau Potable. Conformément aux délibérations respectives de ces deux collectivités en dates du 11 décembre 2019 et du 13 décembre 2019, Monsieur le Préfet de la Sarthe a rédigé un Arrêté le 16 décembre 2019 portant projet de périmètre d'un nouveau Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable. Il convient donc, à chaque commune adhérente à l'un ou l'autre des deux Syndicats, de se prononcer sur ce projet de périmètre du nouveau Syndicat. Cette nouvelle entité porterait le nom de : SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE DOLLON ».

Il s'agit donc:

- Conformément à l'article L5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le projet de périmètre du nouveau Syndicat de communes, ainsi créer, à compter du 1^{er} janvier 2021,
- De se prononcer sur le transfert au nouveau Syndicat de communes issu de la fusion de l'ensemble des biens, droits et obligations des établissements publics fusionnés, pour l'exploitation du service d'eau potable de l'ensemble du territoire,
- De se prononcer sur le projet des nouveaux statuts du SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE DOLLON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- ACCEPTE le projet de fusion de ces deux entités et de formation d'un nouveau Syndicat de Communes appelé : SYNDICAT d'ADDUCTION d'EAU POTABLE DE LA REGION DE DOLLON à compter du 1^{er} janvier 2021,

- PREND ACTE du transfert au nouveau Syndicat de communes issu de la fusion de l'ensemble des biens, droits et obligations des établissements publics fusionnés pour l'exploitation du service d'eau potable de l'ensemble du territoire,
- ACCEPTE le projet des nouveaux statuts du SAEP de DOLLON,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différentes pièces.

➤ **Point sur l'avancement du PLUi**

L'enquête publique devrait avoir lieu fin février / courant mars.

4. Questions et Informations diverses / Agenda

Courrier de Mme GUIBERT : Demande d'emplacement pour vente de fruits et légumes le vendredi de 8 h 30 à 13 h. Le Conseil Municipal rappelle que le jour du marché est le jeudi.

Cérémonie des vœux de la municipalité : le Vendredi 17 janvier 2020 à 20 h 00 à la salle polyvalente

Prévoir date du Conseil pour vote des budgets et de la Commission Finances :

- Commission Finances le Jeudi 6 février à 14 h 00
- Vote des Budgets en Conseil municipal le Jeudi 5 mars à 19 h 00

Prochain conseil municipal : vendredi 7 février 2020 à 20 h 30 (Vote des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs)

Séance levée à 21 h 50
Pour extrait conforme,
Suivent les signatures au registre
Le Maire, André Pierre GUITTET

